

Ce courrier est adressé par [RETM](#) à l'attention des maires et des élus qui souhaitent un développement énergétique raisonné et efficace de leurs territoires

Face à l'explosion du prix de l'électricité, d'autres solutions sont possibles

Le Réseau Energies Terre&Mer (RETM) propose une réflexion partagée dans tous les départements du 12 avril au 24 mai 2025

Chaque jour de nouveaux projets d'éoliennes en terre ou en mer et d'agrivoltaïsme sont imposés contre la volonté des communes par une doxa idéologique qui a négligé, brusqué et délaissé les maires de France durant la mise en oeuvre de la procédure d'accélération des énergies renouvelables intermittentes.

Face à ces menaces de plus en plus grandes, de nombreux citoyens et élus locaux souhaitent réagir auprès des pouvoirs publics, et proposer la mise en oeuvre de solutions raisonnables au sein de leurs territoires. Ils exigent une politique énergétique sérieuse, raisonnée et évaluée par les parlementaires.

[Le gouvernement veut imposer par idéologie et sans justification rationnelle le développement massif de l'éolien et de l'agrivoltaïsme](#)

Non seulement le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE3) en cours prévoit en 10 ans le doublement de l'éolien en terre, la multiplication par 37 de l'éolien en mer, par 5 du photovoltaïque, mais le gouvernement veut imposer le projet de PPE3 par décret, sans le présenter au vote des parlementaires, refusant ainsi un nécessaire débat démocratique.

Il faut revoir la PPE : vous pouvez contribuer jusqu'au 5 avril à la [consultation en cours sur le projet de troisième édition de la PPE](#). Nous vous conseillons d'éviter les mots agressifs car le robot bloquera votre avis, de récupérer vos avis (accusé-réception du robot) et de les transmettre pour synthèse. En pièce-jointe nous mettons à votre disposition un argumentaire.

[Être entendu dans chaque département comme au niveau national](#)

Dans ce contexte, RETM propose une action coordonnée à travers un Comité départemental (CODEP) dans tous les départements du 12 avril au 24 mai 2025 pour proposer des solutions alternatives à l'éolien et au solaire sur des terres agricoles, avec les maires et les élus.

Cette action coordonnée durant 6 semaines dans tous les départements permettra de partager les constats, d'identifier les solutions et de proposer la mise en oeuvre de solutions raisonnées et efficaces avec les élus (maires, conseillers départementaux, conseillers régionaux de chaque département), et de les proposer au gouvernement le 24 mai 2025.

Les propositions et le rôle de RETM

- Le « Réseau Energies Terre&Mer » propose d'accélérer la décarbonation des usages énergétiques encore carbonés (46% chaleur et 31% mobilité) directement avec la géothermie de surface, les pompes à chaleur, le biogaz, les biocarburants, le solaire thermique, la chaleur renouvelable et le photovoltaïque en grande toiture exclusivement en autoconsommation collective locale ; Vous pouvez télécharger ici le document [« Quel cap énergétique pour la France ? »](#).
- Les études conduites en 2023 et 2024 avec les élus et les acteurs économiques dans 45 départements français et présentés lors du colloque annuel [RETM](#) du 11 octobre 2024 ont démontré, avec le bois énergie, un potentiel de 500 à 600 TWh en 2050.
- Les analyses multicritères conduites par [RETM](#) dès 2022 [les vraies énergies vertes pour les différents usages](#) et présentées au Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) en 2022, à l'Assemblée Nationale en 2023 et au Sénat en 2024 ont permis de proposer les bases d'une évaluation raisonnée, globale permettant un échange hors de toute position théorique et idéologique.
- RETM appelle à la réalisation d'une évaluation énergétique, économique, sociale et environnementale de plusieurs scénarios différents par une entité indépendante éloignée des pressions des promoteurs et des postures idéologiques, étape préalable nécessaire pour un débat démocratique au Parlement.
- RETM propose de mettre en place durant les 2 prochains mois le samedi matin de 9h30 à 11h30 des ateliers de travail dans chaque département pour travailler sur ces solutions et en remettre la synthèse au préfet et au Président de département le 24 mai. Les étapes proposées sont les suivantes :
 - 12 avril : Présentation des résultats de la politique des 20 dernières années / Caractère irréaliste de la PPE3 / Pistes de travail avec les EnR thermiques
 - 26 avril : Evaluations des solutions dans 45 départements et enjeux de mise en œuvre
 - 10 mai : Conditions de mise en œuvre par les collectivités / Méthode/Moyens/contraintes
 - 24 mai : Restitution du travail le 24 mai matin, mise en forme et remise aux préfets et Présidents de Conseil départemental l'après-midi
- RETM aidera à relayer au niveau national incluant ministères, gouvernement, parlementaires, presse nationale, organisations nationales etc. les messages des départements, et notamment une synthèse nationale des propositions qui alimenteront les réflexions des Comités régionaux de l'Energie.

Le rôle des élus en relation avec les associations départementales et régionales

La coordination des élus et des associations est un facteur de réussite de l'action collective jusqu'au 24 mai, qu'il s'agisse de réfléchir ensemble, de participer à une audience avec le préfet et avec le Président du département, de rentrer en relation avec la presse etc.

La participation d'élus aux comités départementaux (CODEP) peut être un bon moyen pour assurer cette coordination au niveau du département.

Les principaux objectifs que nous proposons

1. **Proposer des solutions de transition énergétique rapides à mettre en œuvre** au bénéfice du développement économique de chaque territoire avec une contribution réelle à la décarbonation de l'économie des territoires, dans un cadre permettant à la démocratie locale d'être respectée, a contrario de la consultation sur les zones d'accélération trop souvent établie sous la pression des promoteurs et de l'administration ;
2. **Dénoncer le projet de décret de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**, qui en prévoyant en moins de 10 ans, de doubler la capacité de l'éolien terrestre, de quintupler le solaire, et de multiplier par 37 l'éolien en mer, va augmenter le coût de l'électricité, réduire le pouvoir d'achat des français et la compétitivité des entreprises et accélérer la destruction des patrimoines culturel, historique, environnemental et mémoriel.
3. **Demander le moratoire sur les EnR intermittentes** (éolien en mer, éolien à terre, grands champs solaires – [voir argumentaire joint](#)) dans l'attente de l'évaluation énergétique, économique, sociale et environnementale indépendante demandée par les sénateurs et le Conseil Supérieur de l'Énergie, un ancien Premier Ministre, de nombreuses associations de l'environnement et du patrimoine et de très nombreux experts de l'énergie ;
4. **Rétablir les vérités cachées** depuis de trop nombreuses années sur les impacts réels des énergies intermittentes (destruction des patrimoines culturel, historique, environnemental et mémoriel, atteinte au cadre de vie des riverains et au tourisme, décarbonation, coût de l'électricité, risques sur le réseau électrique, déstabilisation du marché de l'électricité...)

Le processus que nous proposons

A la suite de ce courrier, et si vous êtes d'accord pour l'essentiel, c'est-à-dire participer à ces ateliers de travail du 12 avril jusqu'au 24 mai qui se dérouleront dans chaque département, nous vous proposons, si possible d'ici le 4 avril (le premier comité de pilotage (COPIL) aura lieu le 5 avril) :

1. **De nous indiquer si vous souhaitez participer à ces ateliers de travail du 12 avril jusqu'au 24 mai ;**
2. **D'identifier au sein de votre organisation le ou la responsable qui peut participer au comité de votre département (CODEP) pour assurer la transmission des documents préparatoires et les convocations pour les réunions**
3. **De transmettre à RETM (retm@retm.fr) les informations que vous jugeriez utiles pour proposer l'organisation de ces ateliers à partir du 12 avril 2025.**

Nous souhaitons être à vos côtés une force de proposition pour construire une économie territoriale respectueuse du cadre de vie des citoyens et de leurs patrimoines sans céder aux tentations des promoteurs, et que les voix qui s'élèvent contre le projet de PPE3, puissent se faire entendre haut et fort, dans le maximum de départements, et au niveau national !

Le 29 mars 2025,

Réseau Energies Terre&Mer
Porte-parole des 16 collectifs fondateurs
Nicolas BOUR
retm@retm.fr
www.retm.fr



Documents joints

- [Raisons pour un moratoire](#)
- [Typologie des énergies vertes selon les différents usages](#)
- [Quel cap énergétique pour la France ?](#)